

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE BUGEY SUD
DU 28 mars 2017**

Nombre de Membres :

En exercice : 80
Présents : 58
Votants : 72

Date de convocation : vendredi 17 mars 2017.

Secrétaire de séance : M. Julien QUINARD

PRESENTS : arrivée de M CASTIN à 19h00, M. HEDON à 19h10 et de Mme THEVENOT à 19h30

M. ABRY Marcel ; M. ANCIAN Bernard ; M. ANDRE-MASSE Franck ; Mme AURELE Marthe ; M. BAL Serge ; M. BERARDI Christophe ; M. BERTHET Jean-Michel ; M. BERTHET Pierre ; M. BIJOT Jean-François ; Mme BIONDA Annie ; M. BOLON André ; M. BONNARD Didier ; M. BOUVIER Georges ; Mme CAMINET Régine ; M. CASTIN Régis ; Mme CHARMONT-MUNET Mireille ; M. CHARVET Marc ; M. CONAND Jean-Paul (M. JACOB Yves, suppléant) ; M. CUEILLE Gérald ; Mme DESCHAMPS Marie-Hélène ; M. DESCHAMPS Roland ; M. FOGNINI Jean-Marc ; M. GAMBERINI Paul ; M. GENS Marcel ; M. GERIN Georges ; M. GIREL Jean ; Mme GODET Pauline ; M. GUILLET David ; M. HEDON Jean-Yves ; M. JANET Guy ; M. JUILLET Claude ; M. LAHUERTA Dimitri ; M. MARIÉ Patrick ; Mme MARTINAT Francine ; Mme MASNADA Liliane ; M. MATHIEU Michel ; Mme MEURIAU Annie ; M. PERTICOZ Bernard ; M. PETIT Thierry ; M. PHILIPPE Alain ; M. PLANTIN Guy ; M. PUTHOD Bernard ; M. QUINARD Julien ; M. RAMON Michel ; M. REUTER Bernard ; M. ROCHE Jean ; M. ROPELE Jean-Pierre ; M. ROSAZZA Pascal ; M. ROUX Pierre ; M. SAUREL Alain ; Mme SCHREIBER Sylvie ; M. SERPOL Robert ; Mme THEVENOT Nadine ; M. TURELLO René ; Mme VICTOR Joëlle ; M. VINCENT Xavier ; M. VUILLEROD René ; M. WAELPUT Daniel.

EXCUSÉS :

Mme BELLEMAIN Michelle donne pouvoir à M. BERTHET Jean-Michel ;
M. BERTHIER Gérard ;
M. BLANC Jean-Paul ;
M. BUET Marc donne pouvoir à M. BAL Serge ;
Mme COMET Claude ;
M. DUCRUET Jean-François donne pouvoir à M. CHARVET Marc ;
M. FELCI Claude donne pouvoir à M. ANDRE-MASSE Franck ;
M. GIRAUD GUIGUES Bernard donne pouvoir à M. ROCHE Jean ;
M. GUERIN Cyrille donne pouvoir à M. BERTHET Pierre ;
Mme GUILLON Pascale ;
M. JACQUIER Laurent ;
Mme LACHIZE Sandrine donne pouvoir à M. GENS Marcel ;
Mme LONGE Anne Laure donne pouvoir à M. ABRY Marcel ;
M. MARTIN-BARBAZ Denis ;
Mme MIDOL Madeleine ;
M. PERRET Bernard donne pouvoir à M. ANCIAN Bernard ;
M. RIERA Michel Charles donne pouvoir à M. LAHUERTA Dimitri ;
M. RODRIGUEZ Philippe donne pouvoir à Mme CAMINET Régine ;
Mme ROLLINSON Caroline donne pouvoir à M. PUTHOD Bernard ;
Mme SILLAUME Dominique ;
Mme TREILLÉ Odile donne pouvoir à Mme SCHREIBER Sylvie ;
Mme VUILLOUD Véronique donne pouvoir à M. BOUVIER Georges.

Le Président ouvre la séance en saluant l'assemblée. Il souhaite ensuite la bienvenue à Mme Annie MEURIAU, nouvellement élue Maire de Virieu-Le-Petit et, désormais conseillère communautaire suite à la démission de M. Alain BERTOLLINO.

Le conseil communautaire n'émet pas d'observations sur le compte-rendu de la séance du 16 février 2017. Il est donc approuvé à l'unanimité.

ADMINISTRATION GENERALE

1.- Décisions du Président entre le 17 février 2017 et le 28 mars 2017

Conformément aux délégations qui lui ont été consenties, M. le Président informe le conseil communautaire des éléments suivants

Le Président informe le Conseil communautaire :

- de la conclusion des marchés publics, accords-cadres et avenants figurant dans le tableau ci-dessous.

Numéro de marché	Date de signature	Objet	Attributaire	Montant en € HT
2017-1-1	24/02/2017	Marché subséquent n°1 à l'accord-cadre n°2017-1 : travaux de voirie, opérations inférieures à 25 000 € HT	Grpmt EIFFAGE / DUMAS / FONTAINE / FAVIER – 01200 Bellegarde	Montant maximum annuel 1 000 000 €
	6/3/2017	Avenant n°1 au marché pour la construction d'un programme immobilier d'entreprises à Virignin, Actipôle – Lot n°8 menuiseries intérieures – <i>Fourniture et pose de portes provisoires pour le bâtiment d'activités IRIS</i>	COUTURIER Robert 73170 Yenne	Plus value de 2 300 € Soit nouveau montant marché : 27 403 €
2017-4	17/3/2017	Réalisation d'études géotechniques préalables G1 sur les sites pressentis pour le futur centre aquatique	GEOTEC 69680 Chassieu	13 100 €
2017-5	17/3/2017	Réalisation de prestations de géomètre-expert sur les sites pressentis pour le futur centre aquatique	GSM 01300 Belley	2 910 €
	66/3/2017	Avenant n°2 au marché pour la construction d'un programme immobilier d'entreprises à Virignin, Actipôle – Lot n°8 menuiseries intérieures – <i>Ajout de placard salle de réunion ALISMA, modification cabines stratifiés sanitaires...</i>	COUTURIER Robert 73170 Yenne	Plus value de 3 215 € Soit nouveau montant marché : 30 618 €
2017-1-2	27/03/2017	Marché subséquent n°2 à l'accord-cadre n°2017-1 - travaux de voirie : réalisation de point à temps sur le territoire de la CCBS	Grpmt EIFFAGE / DUMAS / FONTAINE / FAVIER – 01200 Bellegarde	204 950 €
		Entretien des espaces verts des zones d'activités, des voiries communales et des équipements communautaires	BUGEY ELAGAGE 01300 Chazey-Bons	Tarifs: 44 € (mécaniques) 38 € (manuels)
		Rénovation d'un mur de soutènement à Talissieu	GENC Maçonnerie 01510 Virieu le Grand	2 100 €

	Fourniture et installation de deux postes informatiques à la piscine	EPC Maintenance Informatique 73100 Aix les Bains	1 500 €
	Fourniture et pose de garde corps fixe et amovible et réparation du pilier de la déchetterie de Belley	DUMAS TP 01300 Chazey-Bons	3 773 €
	Fourniture et pose de garde corps fixe et amovible pour les déchetteries de Culoz et de Virieu le Grand	DUMAS TP 01300 Chazey-Bons	12 121 €
	Remblaiement plateforme au port de Virignin	FONTAINE TP 01300 Belley	5 830 €
	Impression du bulletin d'informations CCBS (20 000 exemplaires)	Imprimerie GONNET 01300 Belley	1 550 €
	Etudes d'avant-projet pour limitation de tonnage sur le pont de la Lône à Peyrieu	QUADRIC 01120 Montluel	5 750 €
	Travaux de rénovation d'un bureau au RDC du bâtiment situé au 34 Grande rue (bureau « bois » de l'Office de tourisme)	GREGORY MARREL 01300 Belley	4 029,38 €

- de la signature des conventions (et de leurs avenants) suivants :

Objet	Partenaire	Montant en euros HT
Convention de partenariat	Association Chambéry Cyclisme Formation 73000 CHAMBERY	5 000 €
Reconduction de la convention de partenariat ayant pour objet l'achat de prestations d'insertion dans le cadre de la mise en place d'un Atelier Chantier Insertion pour l'entretien des espaces verts (ViaRhôna, site du lac de Virieu le Grand...)	LES BRIGADES VERTES 01300 Belley	

2.- Approbation du projet de modification des statuts du Syndicat Mixte SCOT BUGEY

M. Le Président expose que suite à l'intégration des communes du Valromey au 1er janvier 2017 à la Communauté de communes BUGEYSUD, le syndicat mixte SCOT BUGEY propose une modification statutaire permettant de revoir les critères de représentation afin de tenir compte de l'augmentation de la population de l'EPCI, la CCBS obtiendrait 25 délégués au lieu de 19 actuellement. Ce projet de modification est validé à l'unanimité

FINANCES

3.- Débat d'orientation budgétaire 2016.

En préambule du débat, le Président souhaite revenir sur les profonds changements qu'a connus la CCBS suite à l'arrêté préfectoral du 16 septembre dernier. Gouvernance, compétences, périmètre ont été modifiés donnant à l'EPCI une nouvelle dimension. Malgré ces bouleversements, M. VUILLEROD relève que l'ambiance au sein des services est bonne et précise qu'il veille à ce qu'il en soit ainsi. Le travail de préparation budgétaire a été, cette année énorme et complexe, compte tenu des budgets à

intégrer (SIVOM du Bas Bugey, Syndicat du SERAN, SMPB). Les services se sont beaucoup investis, ils peuvent être fiers du travail accompli et doivent être remerciés.

Avant de passer à la parole à Mme CHARMONT-MUNET, Vice-présidente en charge des finances et des ressources humaines, le Président rappelle, pour la bonne compréhension des délégués communautaires nommés au 1^{er} janvier 2017, qu'au cours du séminaire du 15 novembre 2014 relatif à la programmation des perspectives 2015-2020, le choix de mettre le cap sur le développement économique a été voté à l'unanimité. 3 scénarios avaient été travaillés avec le concours du cabinet KPMG. Réduire la voilure de certains projets d'investissement et diminuer les charges de fonctionnement a été l'option retenue. Les chiffres montreront au cours du DOB que ce choix était le bon.

En complément de l'intervention du Président et en introduction de ses propos, Mme La Vice-Présidente souligne l'importance pour la collectivité de ce rendez-vous qui traduit budgétairement les choix politiques. La présentation du DOB est le fruit d'une construction interservices pôle par pôle après l'avis des commissions thématiques. Mme CHARMONT MUNET, à son tour, remercie l'ensemble des personnels pour leur engagement, leur professionnalisme et leur sens du service public. Cet important et collégial travail a relevé le défi pour permettre, avec réalisme, lucidité et espoir, un débat constructif au service de l'avenir de la collectivité.

Mme CHARMONT-MUNET rappelle à l'assemblée les obligations réglementaires et souligne que chaque délégué a été destinataire du document DOB 2017 validé par la commission des finances. Mme La Vice-Président commente la projection composée de 5 parties (cf. document annexé au présent compte rendu) : le contexte économique et budgétaire, le rappel des événements de l'année 2016, la CCBS en chiffres, les orientations pour 2017 et le schéma de mutualisation et ressources humaines.

Suite à l'intervention de M. CUEILLE, relevant une erreur de calcul, Mme La Vice-Présidente note que ce montant est à corriger (P.21 : 160k€ au lieu de 167k€.).

M. VUILLEROD prend le relais dans la présentation du DOB pour les éléments concernant la gestion des déchets ménagers et assimilés. Il donne lecture à l'assemblée du courrier préfectoral notifiant la perte du droit au FCTVA du SIVOM pour les investissements 2015/2016. M. Le Préfet a été interpellé lors de la réunion de la CDCI, un recours gracieux a été déposé, en cas de rejet, la CCBS portera le dossier devant le Tribunal Administratif.

Il poursuit la présentation en relevant que les déficits annuels d'exploitation du SIVOM étant depuis 2014 couverts par les excédents antérieurs, M. Le Président souligne qu'il faudra s'interroger sur l'équilibre de la section de fonctionnement dès 2017. En effet, les charges de fonctionnement vont augmenter au regard du remboursement des frais financiers et de l'amortissement des investissements consécutifs à la mise aux normes des déchetteries, et à l'installation des CSE TRIMAX.

M. DESCHAMPS fait remarquer que plus vite les travaux des points d'apport volontaires seront réalisés, plus rapide sera amorcée la baisse des coûts de fonctionnement. Par ailleurs, il ne comprend pas l'analyse des comptes opérée ni le raisonnement développé par le Président. M. DESCHAMPS s'interroge sur la prise en compte des recettes de décembre 2016 (vente des matériaux, encaissement des aides) qui semblent ne pas apparaître. Il remarque également que certes depuis 8 années, les excédents ont diminué mais des investissements ont été réalisés, la réhabilitation du site des Erruts par exemple.

M. VUILLEROD expose qu'il doit expliquer le contexte pour que chacun comprenne ce qu'il va se passer, en terme budgétaire, en 2017 et quelles pourraient être les conséquences pour le contribuable. Il invitera les commissions Finances et Environnement à se réunir pour trouver une solution pour équilibrer la section d'exploitation.

A la question de **M. PUTHOD**, le Président confirme que les sommes tiennent compte de la gestion des OM des communes de l'ex CCTE.

M. BERARDI s'interroge sur le retour sur investissements alors que le service rendu à la population sera moindre et que le contribuable pourrait subir une hausse de la taxe.

Pour **M. PETIT**, il n'est pas possible d'annoncer une hausse de la TEOM alors que l'information inverse avait été donnée pour justifier l'installation des CSE..

M. TURELLO relève que les concitoyens vont s'interroger et qu'il faut trouver les raisons de ce déficit annoncé que lui même ne comprend pas.

Pour **M. DESCHAMPS**, la non réalisation de l'emprunt programmé s'explique du fait que l'emprunt avait été inscrit en prévision de l'arrivée de la CCPH dans le dispositif et que le choix était fait de ne

pas faire porter la charge financière par les habitants de la CCBS. Par la suite, à l'annonce de la dissolution du SIVOM, il n'était pas déontologiquement concevable de contracter un emprunt.

M. BERARDI veut rappeler la position qu'il avait défendue lorsque le projet TRIMAX était discuté en conseil communautaire. En l'absence de visibilité sur le retour d'investissements conséquents et en absence de transparence, il avait été demandé le report du dispositif par plusieurs conseillers, cette position n'avait pas été suivie. **M. VUILLEROD** rappelle qu'effectivement le conseil communautaire a échangé sur le projet de mise en place d'un système de collecte en apport volontaire par le SIVOM lors de sa séance du 21 mars dernier.

Mme MARTINAT relève que les élus qui étaient contre le projet TRIMAX ont été grugés.

M. GAMBERINI tient à noter que l'enveloppe concerne l'ensemble des conteneurs et qu'il faudrait peut-être limiter l'investissement aux seuls conteneurs OM.

Ceci n'est pas possible pour **M. DESCHAMPS** car la réglementation évolue et les équipements actuels utilisés pour le tri sélectif seront sous dimensionnés. **M. DESCHAMPS** conteste le déficit annoncé et pense que si le SIVOM avait perduré la situation serait autre.

Le Président demande d'avancer dans la présentation des éléments du DOB et invite **Mme CHARMONT MUNET** à poursuivre.

M. CUEILLE souhaite avoir des précisions sur la provenance des entreprises qui vont s'installer à ACTIPOLE. **M. ROUX**, en charge de l'économie, précise qu'il y a des entrepreneurs du territoire mais également exogènes à la CCBS. Le bâtiment devrait être livré courant juin.

Au sujet du contrat de ville, **M. GERIN**, en charge du cadre de vie et **M. BERTHET**, 1er Vice-Président et Maire de BELLEY précisent que le recrutement d'un éducateur diplômé est demandé par les services de l'Etat. **M. CUEILLE** s'étonne de l'absence d'une équipe pluridisciplinaire qui est habituellement mise en place.

M. LAHUERTA demande des précisions sur le calendrier de mise aux normes des déchetteries, notamment celle de Belley. Le personnel des sites et les usagers doivent être rassurés. **M. VINCENT**, en charge de l'environnement, explique que la maîtrise d'œuvre est lancée et que les travaux devront être réalisés durant l'hiver 2017. Dans cette attente, des solutions de sécurisation ont été apportées dans les 3 déchetteries, Culoz, Virieu Le Grand et Belley.

M. GENS voudrait connaître le devenir du projet de passerelle sur le Rhône qui assurerait la continuité de la VIARHONA entre l'Ain et la Savoie. **M. SAUREL**, en charge du Tourisme et **M. HEDON**, Conseiller Départemental confirment la faisabilité de cet ouvrage qui devrait se concrétiser en 2018.

M. CASTIN tient à féliciter **M. SAUREL** pour avoir su articuler la compétence tourisme grâce aux changements positifs acceptés par le bureau. **M. CASTIN** interpelle ensuite le Président sur la présentation qui est faite du développement économique et touristique comme étant le cap fixé. Selon son point de vue, l'économie et le tourisme sont deux axes au profit d'un projet de territoire. Or, pour la CCBS le projet de territoire n'a pas été défini. A l'instar de ce qui a été fait pour le tourisme, il souhaite que soit trouvé un positionnement fort pour définir une stratégie globale mettant en priorité des actions de développement et mettant en jeu une méthodologie. **M. CASTIN** pense qu'ainsi, on pourrait parler de cap, de vision, de projet et ainsi donner du sens au débat. Le Président **VUILLEROD** remercie **M. CASTIN** de ses propos. Il espère que la 2^{ème} partie du mandat connaîtra de la stabilité pour permettre un travail plus serein.

L'assemblée ne souhaitant plus réagir prend acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB).

4.5.6.- comptes de gestion et comptes administratifs 2016.

Après examen des comptes du Syndicat Mixte du Pays du Bugey et du Syndicat du Sérans. A l'unanimité, le conseil communautaire déclare que les comptes de dressés pour l'exercice 2016 par **M. le Trésorier de Belley**, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observations, ni réserves de sa part. L'assemblée délibérante vote à l'unanimité les comptes administratifs conformes aux comptes de gestion. Elle adopte à l'unanimité l'affectation des résultats des comptes administratifs des budgets suivants :

**Constatation des résultats
Syndicat Mixte du Séran**

ANNEE 2016		Budget général
Dfonc	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	139 058.37
Rfonc	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	193 066.41
Rfonc-Dfonc	RESULTATS DE L'EXERCICE DEFICIT	54 008.04
	RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES	59 393.67
	TOTAL RESULTAT A AFFECTER DEFICIT	113 401.71
	DEPENSES INVESTISSEMENT	627 541.11
	DEFICIT INV N-1	43 746.10
Dinv	TOTAL DEPENSES	671 287.21
	RECETTES INVESTISSEMENT	606 503.90
	REPORT INVESTISSEMENT N-1	0.00
Rinv	TOTAL RECETTES	606 503.90
Rinv-Dinv	SOLDE EXECUTION INVESTISSEMENT BESOIN DE FINANCEMENT EXCEDENT DE FINANCEMENT	-64 783.31 0.00
	SOLDE EXECUTION DES Restes à Réaliser RAR DEPENSES RAR RECETTES	185 314.00 391 351.00

**Affectation des résultats ex Syndicat Mixte du Séran
ANNEE 2016**

ANNEE 2016		Budget général
Dfonc	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	139 058.37
Rfonc	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	193 066.41
Rfonc-Dfonc	RESULTATS DE L'EXERCICE DEFICIT	54 008.04
	RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES	59 393.67
	TOTAL RESULTAT A AFFECTER	113 401.71
	DEPENSES INVESTISSEMENT	627 541.11
	DEFICIT INV N-1	43 746.10
Dinv	TOTAL DEPENSES	671 287.21
	RECETTES INVESTISSEMENT	606 503.90
	REPORT INVESTISSEMENT N-1	0.00
Rinv	TOTAL RECETTES	606 503.90
Rinv-Dinv	SOLDE EXECUTION INVESTISSEMENT BESOIN DE FINANCEMENT EXCEDENT DE FINANCEMENT	-64 783.31 0.00
	SOLDE EXECUTION DES Restes à Réaliser RAR DEPENSES RAR RECETTES	185 314.00 391 351.00
RAR R- RAR D	BESOIN DE FINANCEMENT EXCEDENT DES RAR	0.00 206 097.00
Affectation	REPORT EN INVESTISSEMENT (DI 001)	-64 783.31
	AFFECTATION (RI 1068)	0.00
	REPORT EN FONCTIONNEMENT (RF 002)	113 401.71

**CONSTATATION DES RESULTATS
Syndicat Mixte du Pays du Bugey**

ANNEE 2016		Budget général	Budget annexe CLIC
Dfonc	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	912 053.15	84 395.32
Rfonc	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	804 792.78	84 395.32
Rfonc-Dfonc	RESULTATS DE L'EXERCICE DEFICIT	-107 260.37	0.00
	RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES	104 009.50	0.00
	TOTAL RESULTAT A AFFECTER DEFICIT	-3 250.87	0.00
	DEPENSES INVESTISSEMENT	1 9 689.31	2 344.70
	DEFICIT INV N-1	0.00	0.00
Dinv	TOTAL DEPENSES	1 9 689.31	2 344.70
	RECETTES INVESTISSEMENT	227 588.79	2 352.10
	REPORT INVESTISSEMENT N-1	1 2 719.31	3 818.22
Rinv	TOTAL RECETTES	240 308.10	6 170.32
Rinv-Dinv	SOLDE EXECUTION INVESTISSEMENT BESOIN DE FINANCEMENT EXCEDENT DE FINANCEMENT	226 618.79 3 825.62	
	SOLDE EXECUTION DES Restes à Réaliser RAR DEPENSES RAR RECETTES	0.00 0.00	0.00 0.00

Affectation des résultats ex Syndicat Mixte du Pays du Bugey

ANNEE 2016		Budget général	Budget annexe CLIC
Dfonc	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	912 053.15	84 395.32
Rfonc	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	804 792.78	84 395.32
Rfonc-Dfonc	RESULTATS DE L'EXERCICE DEFICIT	-107 260.37	0.00
	RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES	104 009.50	0.00
	TOTAL RESULTAT A AFFECTER DEFICIT	-3 250.87	0.00
	DEPENSES INVESTISSEMENT	19 689.31	2 344.70
	DEFICIT INV N-1	0.00	0.00
Dinv	TOTAL DEPENSES	19 689.31	2 344.70
	RECETTES INVESTISSEMENT	227 588.79	2 352.10
	REPORT INVESTISSEMENT N-1	12 719.31	3 818.22
Rinv	TOTAL RECETTES	240 308.10	6 170.32
Rinv-Dinv	SOLDE EXECUTION INVESTISSEMENT BESOIN DE FINANCEMENT EXCEDENT DE FINANCEMENT	226 618.79 3 825.62	
	SOLDE EXECUTION DES Restes à Réaliser RAR DEPENSES RAR RECETTES	0.00 0.00	0.00 0.00
RAR R- RAR D	BESOIN DE FINANCEMENT EXCEDENT DES RAR	0.00 0.00	0.00 0.00
Affectation	BESOIN EN INVESTISSEMENT	0.00	0.00
	REPORT EN INVESTISSEMENT (RI 001)	226 618.79	3 825.62
	AFFECTATION (RI 1068)	0.00	0.00
	REPORT EN FONCTIONNEMENT (DF 002)	-3 250.87	0.00

Concernant le compte administratif du SIVOM du Bas Bugey, l'ex Président du SIVOM, M. DESCHAMPS étant délégué communautaire ne peut pas prendre part au vote. Avant de quitter la salle, M. DESCHAMPS se dit surpris du déficit présenté.

Constation des résultats Sivom du Bas-Bugey

	ANNEE 2016	Budget général
Dfonc	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	3 422 968.81
Rfonc	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	3 261 293.27
RFonc-DFonc	RESULTATS DE L'EXERCICE DEFICIT	-161 675.54
	RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES	2 653 404.06
	TOTAL RESULTAT A AFFECTER	2 491 728.52
	DEPENSES INVESTISSEMENT	661 011.13
	DEFICIT INV N-1	
Dinv	TOTAL DEPENSES	661 011.13
	RECETTES INVESTISSEMENT	130 124.56
	REPORT INVESTISSEMENT N-1	440 988.37
Rinv	TOTAL RECETTES	571 112.93
	SOLDE EXECUTION INVESTISSEMENT	
Rinv-Dinv	BESOIN DE FINANCEMENT	-89 898.20
	EXCEDENT DE FINANCEMENT	0.00
	SOLDE EXECUTION DES Restes à Réaliser	
	RAR DEPENSES	205 345.00
	RAR RECETTES	0.00

Le Président VUILLEROD constate que le SIVOM a mis en place un programme ambitieux mais sans délibération validant un plan pluriannuel de financement. M. VUILLEROD fait remarquer que l'emprunt projeté n'a pas été réalisé alors que les taux étaient très bas, qu'une baisse de la TEOM était engagée alors que les comptes d'exploitation étaient déficitaires. De plus, la poursuite de la baisse de la TEOM était annoncée malgré une hausse prévisionnelle des dépenses de la section de fonctionnement du fait de la prise en compte des amortissements et du remboursement des intérêts de la dette. Monsieur VUILLEROD ne conteste pas la légalité des comptes administratifs mais le côté moral. Il pense que le citoyen a été trompé. Le Président indique qu'il ne donnera pas quitus à ce compte administratif et précise que les vice-Présidents ont décidé en bureau d'apporter leur soutien à cette décision.

M. BERARDI s'étonne de cette prise de position seulement aujourd'hui alors que les données financières étaient connues par les représentants qui siégeaient au SIVOM et que le Conseil communautaire avait été invité à rejeter les TRIMAX par ses délégués au SIVOM dans l'attente de la prise de la compétence. **M. VINCENT et VUILLEROD** remarquent que le SIVOM était souverain. **M. CUEILLE** attire l'attention sur l'absence de communication auprès des habitants des communes de l'ex CCTE alors que les travaux sont prévus pour le printemps. **M. VINCENT** répond que le départ de **M. BONFILS** s'est également traduit par un retard dans le calendrier prévisionnel. **M. BOLON** s'interroge sur les conséquences pour construire le budget à venir. Le Président répond que le budget sera construit avec les données chiffrées du CA en conformité au compte de gestion du percepteur. **M. LAHUERTA** indique qu'il suivra la position du bureau mais demande qu'un dialogue constructif soit possible entre l'exécutif de la CCBS et les anciens élus du SIVOM. **M. QUINARD** souhaite entendre la position de **Mme CHARMONT MUNET**, en charge des finances. **Mme CHARMONT MUNET** explique que 2017 est l'année charnière de prise de la compétence, des pistes de réflexion peuvent être avancées pour contenir la hausse des charges, il est sans doute possible de rallonger les durées d'amortissement, prendre en compte la baisse des charges de personnel du fait du départ de l'ex directeur du SIVOM. Un travail collégial doit être engagé par les commissions finances et environnement pour explorer les pistes qui éviteront une hausse de la TEOM. **M. BERARDI** s'interroge sur le sens politique de la position du Président, il souligne que refuser un compte administratif sous-entend des soupçons d'illégalité ou d'insincérité ou que des irrégularités ont été relevées. A priori ce n'est pas le cas, il s'agit de ne pas être dans le règlement de compte. **Mme VICTOR** rappelle à son tour qu'un certain nombre de conseillers avaient « tiré la sonnette d'alarme ». **M. HEDON** intervient pour rappeler que le dispositif TRIMAX est un dispositif d'avenir en réponse à une réglementation demandant d'augmenter la performance de tri. Son efficacité sera budgétairement démontrée lorsque le déploiement sera fait sur l'ensemble du territoire permettant une réelle diminution des tonnages à transporter et à incinérer à Bourgoin. **M. VUILLEROD** fait remarquer que le SITOM-NI doit également équilibrer les coûts de fonctionnement de l'usine avec des tonnages minimums. **M. BONNARD** explique que voter contre un C.A. c'est penser que les comptes ne sont pas sincères aussi il demande en quoi les chiffres présentés ne sont pas sincères. **M. VUILLEROD** répond que les chiffres annoncés ne permettront pas de financer les projets engagés **M. BONNARD** conclut que cette question viendra au moment de la construction du budget primitif.

Le Président VUILLEROD propose une suspension de séance.

La séance reprend à 22h20. Le Président propose de reporter le vote du CA du SIVOM en amont du vote du BP. Il permettra aux commissions finances et environnement de se réunir et de travailler. Cette proposition convient à **M. RAMON** qui souligne que le travail des commissions n'est pas superflu et qu'il n'y a jamais assez de dialogue. Le retrait du vote du CA est accepté avec une opposition.

RESSOURCES HUMAINES

7.- Mise à jour de la délibération des indemnités de fonction des élus

Au vu la majoration de la valeur du point d'indice de la fonction publique de 0,6 % au 1^{er} février 2017, le conseil communautaire décide à l'unanimité de maintenir la réduction de 10% des indemnités de fonction décidée le 29 avril 2014 et de retenir comme référence « l'indice brut terminal de la fonction publique ».

8.- Modification du tableau des emplois de la CCBS

Mme CHARMONT MUNET explique qu'il y a lieu de modifier le tableau des emplois pour tenir compte de la fin de mise à disposition d'un fonctionnaire territorial titulaire de la ville de Belley pour le centre nautique consécutif à un départ en retraite ainsi que des besoins saisonniers pour assurer les remplacements lors des congés annuels des agents d'entretien et d'accueil du centre nautique. Il est

également proposé de créer un emploi saisonnier pour assurer l'accueil, l'entretien et la surveillance à la capitainerie du Port de Virignin. L'assemblée délibérante accepte de modifier ainsi le tableau des emplois à l'unanimité.

9.- Participation au fonds local de replantation

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité l'adhésion de la Communauté de communes Bugey Sud au fonds local de replantation suivant le plan de financement établissant la participation de la CCBS à 13 581,70 €

10 - 11 dispositif d'aides à l'immobilier d'entreprises

Il est décidé à l'unanimité (sauf opposition de M. CUEILLE) de créer un dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprise facilitant l'installation de nouvelles entreprises ou l'extension d'entreprises existantes en reprenant le régime d'aide du Département qui existait avant la Loi NOTRe . Il est convenu après accord du Département d'ajouter deux filières considérées comme stratégiques pour le territoire : les éco-activités et les activités liées à l'eau.

Il est ensuite accepté à l'unanimité (sauf opposition de M. CUEILLE) de déléguer au Département de l'Ain la compétence en matière d'octroi d'une aide à l'immobilier d'entreprise et ce jusqu'au 31 décembre 2017, avec faculté de reconduction expresse de cette délégation, sachant que la CCBS sera l'organisme prescripteur de la mesure et le Département le service instructeur, le gestionnaire et le payeur de la mesure.

12- Modification des statuts de l'EPIC office de tourisme Bugey Sud Grand Colombier

Afin de tenir compte du nouveau périmètre de la CCBS, il est décidé à l'unanimité de modifier les statuts de l'EPIC Office de tourisme Bugey Sud Grand Colombier en portant le nombre des membres du Comité de Direction de 15 à 19 membres répartis en deux collèges :

- Premier collège (10 membres) : les représentants de la Communauté de Communes ;
- Second collège (9 membres) : les représentants des professions, organismes et associations intéressés par le développement du tourisme sur le territoire communautaire.

Ce second collège est composé des membres suivants :

- o 2 représentants des exploitants d'hébergements
- o 1 représentant des restaurants
- o 1 représentant des productions locales et viticultures
- o 1 représentant des sites touristiques / équipements de loisirs majeurs du territoire
- o 2 représentants des activités sportives, loisirs et/ou culturelles à vocation touristique
- o 1 représentant des entreprises
- o 1 représentant de la vie locale / personne intéressée au tourisme

13- Désignation des membres au sein du Comité de Direction de l'EPIC office de tourisme Bugey Sud Grand Colombier

Les membres suivants sont désignés, à l'unanimité, pour siéger au Comité de Direction de l'EPIC Office de tourisme Bugey Sud Grand Colombier

Pour le collège des représentants de la Communauté de communes :

Titulaires	Suppléants
GIRAUD GUIGUES Bernard	JAY Yves
SERPOL Robert	ROCHE Jean

Pour le collège des représentants des professions, organismes et associations intéressés par le développement du tourisme sur le territoire communautaire :

Catégories	Titulaires	Suppléants
Hébergement	BIANCHI Jean-Jacques	PERNOD Véronique
Site touristique / équipement de loisir majeur du territoire	DESMOUCELLE Laura	Carole DENARIE Maison d'Izieu
Activités sportives, loisirs et/ou culturels à vocation touristique	PLISSONNIER Daniel	PERRET Marc
Entreprise	DUMAS MARC	Fabrice TRUCHET, Cap Cool

14 – demandes de subvention pour travaux d'accessibilité à la base d'aviron des Ecassaz

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité de faire réaliser des travaux d'aménagement d'accessibilité à la base d'aviron dans une volonté de favoriser l'accès de tous à l'offre sportive du territoire, et spécifiquement les personnes souffrant de handicap et désirant pratiquer une activité physique douce comme l'aviron. Le budget prévisionnel est validé et une aide du Fonds de soutien à l'Investissement des collectivités et du Centre National pour le Développement du Sport sera sollicitée.

Dépenses		Recettes	
Travaux	33 761.66 €	FSIL (25%)	8440.41
		CNDS (13%)	4389.01
		CC Bugey Sud (62 %)	20 932.24

10.- Questions diverses

A la question de **M. PETIT** concernant le retour des communes sur le transfert de la compétence PLUI, le Président précise que le point sera fait au prochain conseil communautaire

M. BOLON demande quel est le montant du FCTVA du SIVOM et du syndicat du SERAN qui pourrait être perdu pour la CCBS. Mme CHARMONT MUNET indique que c'est de l'ordre de 300 000€.

M. HEDON invite les communes à se rendre sur le site WEB de la plateforme France Mobile, outil essentiel pour identifier les zones blanches en matière de téléphonie.

M. WEALPUT sollicite l'aide des techniciens pour compléter les questionnaires remis par le SHR pour la compétence GEMAPI.

Le Président rappelle que le prochain conseil communautaire se tiendra le jeudi 13 avril prochain

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

**Le Président,
M. René VUILLEROD**



**Le Secrétaire de séance,
M. Julien QUINARD**



